

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 17 JUIN 2024 à 20 h 00**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Bruno Brochard**, Maire de Moléans.

**Présents** : MM. Bruno **Brochard**, Jean-Luc **Grare**, Laurent **Plessis**, Mmes Maryline **Renoncé-Seigneuret**, Sophie **Vella**, Emmanuelle **Maupou Dubois**, MM. Brossinsongo **Mbrennga Teh Nzogningamby**, Sébastien **Serreau**, Patrice **Bruneau** et José **Leite De Carvalho**

**Absente excusée** : Mme Corinne **Girard** (*pouvoir donné à Mme Vella*)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Maryline **Renoncé-Seigneuret** a été nommée secrétaire de séance

.....

La convocation a été adressée le 12 juin 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Elections législatives – permanences du bureau de vote
- Travaux rénovation des extérieurs de l'église – avancement du projet
- Préparation du 14 juillet
- Personnel communal – contrat prévoyance
- Questions et informations diverses

---

*M. le Maire a demandé à la secrétaire de séance si le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 soulève des observations. Il est approuvé par le Maire et la secrétaire.*

---

Avant de passer à l'ordre du jour, les élus accueillent Mme Marie-Céline TYSSIER, Directrice Générale des Services Techniques de la communauté de communes du Grand Châteaudun et Mme ESNAULT, chargée de mission, qui vont expliquer en détail les raisons et les enjeux de la nouvelle tarification de l'eau, applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Mme TYSSIER précise que les nouveaux tarifs ont été votés à l'unanimité, moins une abstention. L'étude patrimoniale sur l'eau et le plan pluriannuel d'investissement associés présentés en juillet 2023 met en évidence un programme de travaux sur 10 ans pour un montant de 24 700 000 € sur l'ensemble du territoire géré par la comcom ; or, au prix actuel, la comcom exécute pour 500 000 €/an de travaux alors qu'il faudrait en réaliser 2 500 000 €/an. Rien que le projet de remise en état du réseau desservant Donnemain, Moléans, Conie et Saint-Christophe est chiffré à 10 millions.

L'objectif de prévoir un fort investissement annuel de travaux s'explique par l'âge des réseaux (qui sont en début de fin de vie) ; priorité n°1 : rénover les équipements (la production) ; priorité n°2 : remplacement des canalisations.

Depuis le transfert de compétences de l'eau et de l'A.E.U., le lissage des tarifs devrait être opérationnel en 2033 avec une part fixe de 36,93 € TTC et un prix du m3 de 2,17 € TTC.

Les élus remercient Mmes TYSSIER et ESNAULT pour leur présentation.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Elections législatives – permanences du bureau de vote**

Les permanences sont fixées comme suit :

#### DIMANCHE 30 JUIN

8 H – 11 H 30	Bruno BROCHARD, Patrice BRUNEAU, Emmanuelle MAUPOU DUBOIS
11 H 30 – 15 H 00	Jean-Luc GRARE, Sophie VELLA, José LEITE DE CARVALHO
15 H – 18 H	Laurent PLESSIS, Maryline RENONCÉ-SEIGNEURET, Brossinsongo MBRENGA TEH NZOGNINGAMBY

#### DIMANCHE 7 JUILLET

8 H – 11 H 30	Bruno BROCHARD, Patrice BRUNEAU, Emmanuelle MAUPOU DUBOIS
11 H 30 – 15 H 00	Jean-Luc GRARE, Sophie VELLA, Corinne GIRARD
15 H – 18 H	Laurent PLESSIS, José LEITE DE CARVALHO, Brossinsongo MBRENGA TEH NZOGNINGAMBY

## Travaux rénovation des extérieurs de l'église – avancement du projet

M. le Maire informe qu'il a reçu l'arrêté préfectoral d'attribution de la DETR pour un montant de 86 063,00 € et la décision officielle du Département pour la même somme devrait parvenir après le 5 juillet, date du passage du dossier en Commission Permanente. Les dossiers pour l'Association de la Sauvegarde de l'Art Français et pour la Fondation du Patrimoine ont été déposés.

Le collaborateur de l'architecte est venu le 10 juin avec l'économiste ; le montant estimatif global des travaux devrait être de 250.000,00 € H.T. (montant auquel il faudra ajouter les frais annexes : honoraires architecte et économiste, coordinateur SPS, coût des annonces légales).

M. le Maire rappelle que les marchés dont le montant est inférieur à 5 538 000 € H.T. ne sont pas soumis à la procédure formalisée ; il s'agit donc d'un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.) avec obligation de publicité (sur la plateforme de l'AMF28 et dans un journal d'annonces légales (*moins cher que le boamp*)).

Il propose de lancer la consultation d'entreprises, 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet au plus tard, avec une remise des offres au 2 septembre, 18 h 00 (il faut tenir compte de la fermeture du secrétariat du 15/07 au 4 août inclus et de la nécessité de laisser le temps aux entreprises de venir sur place constater les travaux à effectuer dans la sacristie) ; puisque le conseil municipal lui a donné délégation lors de la séance du 27 mai 2020 pour prendre toute décision relative aux marchés publics, sans fixer de seuil, il précise que ce n'est pas le conseil qui logiquement désignera les entreprises retenues, mais il présentera le résultat de la consultation et l'analyse des offres en séance, avant de prendre la décision d'attribution du marché.

### Préparation du 14 juillet

Suite à la réunion avec le Comité des Fêtes du 10 juin, il a été décidé :

- décoration de la salle des fêtes le 13 juillet
- installation des stands le 14 juillet à 8 h 30
- plateaux repas pris à Intermarché, composés d'une terrine de poisson, de perles marines, d'une salade niçoise, de 2 tranches de rosbif, d'1 tranche de rôti de porc, d'1 paquet de chips, d'1 flan, beurre, fromage, petit pain pour un coût de 8,90 € l'unité (prix de vente 14 €) – limite des inscriptions fixé au 8 juillet midi.
- pamplemousse rosé en apéritif et 1 bouteille de vin rouge et 1 de rosé pour 8 personnes.
- animation du bal par M. Guillaume CHARDON, à qui il faudra expliquer que l'accompagnement musical du feu d'artifice sera assuré par l'artificier et non par lui.
- animations habituelles : concours de pétanque, tir à la carabine, maquillage pour les enfants, filet garni et structure gonflable pour les enfants.

### Personnel communal – contrat prévoyance

Les obligations pour les employeurs territoriaux interviennent selon le calendrier suivant, telles que fixées par [le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022](#) relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement :

- 1er janvier 2025 : obligation de participer aux contrats prévoyance, avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence fixé à 35€, **soit 7€ minimum, par mois par agent** ;
- 1er janvier 2026 : obligation de participer aux contrats santé, avec un minimum de 50% d'un montant de référence fixé à 30€, **soit 15€ minimum, par mois par agent**.

Actuellement, la commune participe pour le contrat santé à raison de 10 €/mois et rien pour le contrat prévoyance. M. le Maire propose de fixer le montant de la participation, quel que soit le contrat choisi par la commune d'ici fin 2024 (puisque le contrat MNT arrive à échéance au 31/12/2024) et de saisir le Comité Social Territorial pour avis avant le 30 août 2024 (*prochaine réunion du C.S.T. le 7 octobre*). Les élus proposent une participation de 10,00 €/mois.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**B.A.N.** : Les communes de moins de 2 000 hbts devaient publier la base d'adresse locale (adresses certifiées) sur la BAN avant le 1<sup>er</sup> juin 2024 ; cela a été fait le 4 juin. N'ayant pas retrouvé les délibérations dénommant les différentes voies de la commune, M. le Maire propose de prendre ce soir une délibération qui récapitule les voies et les toponymes.

**Adressage – Dénomination des voies et lieux-dits – Etat récapitulatif - Délibération n°24-20 (publiée le 23 septembre 2024)**

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Dans un souci d'ordre pratique, il propose de dresser un état récapitulatif des voies et lieux-dits existants sur la commune, sur une seule et même délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**CONFIRME ET VALIDE** la liste des voies, hameaux et lieux-dits ci-dessous :

#### Voies

Chemin du Bout d'Ahaut  
Rue de Vucennes  
Rue du Moulin

Rue Ange Pitou  
Rue du Petit Bois  
Rue de la Vallée

Rue de la Goulandière  
Rue du Château  
Rue de la Roche  
Rue du Rio  
Rue de la Grenouillère  
Rue de la Rimonière  
Rue de la Gélaterie  
Rue Belot

Rue de la Scierie  
Rue de la Godelle  
Rue de la Chapelle  
Rue du Vannage  
Impasse de la Folie  
Rue du Croc Noir  
Sente de Montanson  
Rue de Sainte Marie

Hameaux : Valainville – Dheury – Vucennes

Lieux-dits :      Aulnay                      Feularde                      Montanson  
                         Sainte Anne                      Gironville

**DONNE TOUS POUVOIRS** à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Arts en Scène : Après échange, les élus choisissent le spectacle « Mal de Maires » de la compagnie les Héliades ; les dates suivantes seront proposées : 4 ou 5/10 ou 8 ou 9/11 ou 15 ou 16/11.  
Il est fait un point sur les élus présents le 19 août pour la séance de cinéma en plein air.

Colis de Noël : Il est choisi les colis « REVEILLON SOLO » à 22,90 € et « REVEILLON DUO » à 29,95 €. Après concertation, le repas des Aînés est fixé au vendredi 6 décembre.

Recensement de la population : il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 ; désormais, 3 personnes sur 4 au niveau national répondent par internet et c'est ce mode de réponse que l'agent recenseur devra proposer systématiquement en premier. M. le Maire devant nommer par arrêté un coordonnateur communal, propose de nommer la secrétaire de mairie.

Travaux Donnemain : depuis le 17 juin jusqu'en novembre, la rue de la Bretonnière est interdite à la circulation pour cause d'enfouissement de réseaux aériens ; par conséquent la rue du Rio devient momentanément une impasse ; les riverains ont été prévenus.

La commune est classée en zone FRR (France Ruralités Revitalisation)

Séance levée à 22 h 00

**Rappel des délibérations prises lors de la séance du 17 juin 2024 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT):**

24-20 Adressage – Dénomination des voies et lieux-dits – Etat récapitulatif

**Signatures :**

Le Maire,  
Bruno BROCHARD

Mme Maryline **Renoncé-Seigneuret**  
Secrétaire de séance